SAINT-JOSEPH
SAINTE-URSULE
ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE



enseignement catholique
Franche-Comté

Prévenir et agir contre le harcèlement scolaire
Engagement de l'école Saint-Joseph Sainte-Ursule

À l'école Saint-Joseph Sainte-Ursule, chaque enfant a le droit d'apprendre et de grandir dans un climat serein, bienveillant et sécurisant.
Le harcèlement scolaire se caractérise par des comportements répétés (moqueries, insultes, mises à l'écart, menaces, violences physiques ou psychologiques) qui font souffrir un élève.
Notre école s'engage à prévenir ces situations et à intervenir rapidement dès qu'une inquiétude est signalée.

Notre action de prévention
Tout au long de l'année, les élèves bénéficient d'actions favorisant :
- le respect de chacun ;
- l'empathie et l'entraide ;
- le développement des compétences relationnelles ;
- la sensibilisation au harcèlement et au cyberharcèlement.

Ces actions s'inscrivent notamment dans le House System, le parcours Cohésion/Anti-harcèlement et les différents projets éducatifs de l'école.

Que faire si vous êtes inquiet pour votre enfant ?
Si votre enfant vous rapporte des faits répétés qui le font souffrir ou si vous observez un changement de comportement préoccupant, nous vous invitons à contacter rapidement l'école.
Vous pouvez vous adresser :
- à l'enseignant de votre enfant ;
- au chef d'établissement ;
- à tout membre de l'équipe éducative.

Chaque signalement est écouté avec attention et traité de manière confidentielle.

Comment l'école agit-elle ?
Lorsqu'une situation est signalée :
1. Les faits sont recueillis et analysés avec sérieux.
2. Des mesures de protection peuvent être mises en place rapidement pour sécuriser l'élève concerné.
3. L'équipe éducative met en œuvre un accompagnement adapté à la situation.
4. Les familles sont informées et associées au suivi.
5. Un contrôle régulier est effectué jusqu'à la résolution de la situation.

Notre école s'appuie notamment sur la méthode NO BLAME, qui vise à restaurer un climat serein et à mobiliser les élèves dans la recherche de solutions.

Le rôle des familles
La lutte contre le harcèlement repose sur une collaboration étroite entre l'école et les parents.
Nous vous encourageons à :
- maintenir le dialogue avec votre enfant ;
- signaler rapidement toute situation préoccupante ;
- accompagner votre enfant dans le respect des démarches engagées par l'école.

En cas de cyberharcèlement : (La loi française instaure une majorité numérique à 15 ans.)
Le cyberharcèlement est une forme de harcèlement qui se déroule par téléphone, messagerie, jeux en ligne ou réseaux sociaux.
Pour toute aide ou signalement, vous pouvez contacter le :
3018 – Numéro national gratuit d'écoute et d'accompagnement des victimes de cyberharcèlement.

Ensemble, protégeons chaque enfant.
Une vigilance partagée entre les familles et l'école est la meilleure garantie d'un climat scolaire serein et respectueux pour tous.